

AU COLLEGE

La liberté pédagogique n'a pas de prix !

Non à l'autonomie du chef d'établissement !

La réforme de 2015 a favorisé une **réunionite aiguë**, des formations creuses, une **infantilisation** accrue, de fortes **pressions** sur les pratiques pédagogiques, et une **concurrence** délétère pour les heures de « marge » ... Tendances auxquelles le ministre Blanquer n'a pas mis fin !

Les conseils école-collège et les conseils de cycle sont souvent des lieux d'**injonctions** pilotés par les IEN, chargés de faire de la sixième l'ultime classe de l'enseignement primaire dans la logique du cycle 3.

Le SNES-FSU dénonce les pressions hiérarchiques et le « **nouveau management** », importé du privé, qui génère du stress, voire de la souffrance au travail.


Il défend la **liberté pédagogique individuelle** de chaque enseignant, notamment dans l'évaluation des élèves.


Il est attaché à la **liberté pédagogique collective** des équipes, qui doivent pouvoir réfléchir et agir ensemble à l'abri de toute pression hiérarchique.

Il considère que la **lutte contre les inégalités scolaires** implique le **respect de l'expertise disciplinaire des enseignants**, du second degré, inscrite dans le décret statutaire du 20 août 2014.

 www.lille.snes.edu

  [snesdelille](https://www.facebook.com/snesdelille)

 03 20 06 77 41

 s3lil@snes.edu


F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018
29 novembre au 6 décembre


snes
fsu

Le SNES, pour agir ensemble